



SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 27 AOÛT 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 27 août 2018 à 17h50 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2018-08-6148: Soumission – fourniture de matériaux concassés

Considérant la demande de prix pour la fourniture de matériaux concassés pour la piste cyclable

Considérant les offres reçues par:

Couillard Construction Ltée	171 078,38 \$
Pavage Sartigan Ltée	191 233,60 \$
Construction Abénakis Inc.	193 532,36 \$
Construction BML, Division Sintra	223 375,16 \$

Considérant la recommandation de Jean-Pierre Giroux, adjoint aux travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Couillard Construction Ltée » au montant cent soixante et onze mille soixante-dix-huit dollars et trente-huit cents (171 073,38 \$) taxes incluses;

R-2018-08-6149: Soumission – peinture piscine

Considérant la demande de prix pour peindre la piscine au centre des loisirs

Considérant les offres reçues par:

Peinture Sylvain Veilleux	27 708,98 \$
Ciment Projeté et Piscines Orléans Inc.	28 513,80 \$

Considérant la recommandation de Jean-Pierre Giroux, adjoint aux travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Peinture Sylvain Veilleux » au montant vingt-sept mille sept cent huit dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (27 708,98 \$) taxes incluses;

R-2018-08-6150: Soumission – prolongement des services Rte Fraser

Considérant la demande de prix pour la réfection du poste de réduction de pression à l'intersection de la 21e Avenue et de la Route Fraser et le prolongement des infrastructures sur la Route Fraser entre la 25e Avenue et la 33e Avenue





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2018 (suite)

Considérant les offres reçues par:

Construction Abénakis Inc.	824 793,53 \$
Giroux & Lessard	894 223,27 \$

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Construction Abénakis Inc. » au montant huit cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-treize dollars et cinquante-trois cents (824 793,53 \$) taxes incluses, conditionnellement à l'approbation toutes les autorisations nécessaires au projet;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement no 2018-394

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

Le Conseiller Sylvain Bolduc siège maintenant

R-2018-08-6151: Acceptation soumission contrôle qualitatif des matériaux sur la route Fraser

Considérant la demande de prix pour le contrôle qualitatif des matériaux sur la Route Fraser

Considérant les offres reçues par:

Englobe Corp	9 896,71 \$
Groupe ABS	12 159,18 \$

Considérant la recommandation de Denis Guay, directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Englobe Corp. » au montant neuf mille huit cent quatre-vingt-seize dollars et soixante et onze cents (9 896,71 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement no 2018-394

R-2018-08-6152: Autorisation vente terrain Les Immeuble ESC Inc.

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2018 (suite)

QUE Ville de Beauceville est autorisée à vendre le lot 5 205 479 (partie) d'une superficie de 115 978 pi² à Les Immeubles ESC Inc. au montant de 0,35 \$ le pied carré excluant les taxes.

Il est également résolu que monsieur le Maire ou le monsieur le Maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

R-2018-08-6153: Remplacement d'une tour de communications de Sogetel située sur le lot 3 488 731.

ATTENDU QUE Sogetel projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Beauceville;

ATTENDU QUE Sogetel étant le propriétaire du lot 3 488 731 désire remplacer la tour haubanée existante de 30 mètres par une tour du même type de 81 mètres sur son terrain;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

ATTENDU QUE les représentants de Sogetel nous ont informés que la procédure de CPC-2-0-03 d'Innovation, Sciences et Développement Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion et que la procédure a été suivie en bonne et due forme;

ATTENDU QUE le site visé constitue un site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Sogetel;

ATTENDU QUE les tours de communications sont régies de façon fédérale et se trouvent sous la juridiction d'Innovation, Sciences et Développement Canada ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité ne s'objecte pas au projet de remplacement d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Sogetel, et projeté sur le lot 3 488 731.

7. Période de questions

8- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

R-2018-08-6154: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

